



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2015



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 30 mars 2015 à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Denis Lacasse.

Est absente lors de la présente séance, la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Lise Cadieux, greffière adjointe, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h. Le maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

114/30-03-15

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation – Élaboration des correctifs requis pour obtenir un pompage adapté au nouveau système – Ajout au contrat de services professionnels d'ingénieurs-conseils (appel d'offres numéro 2014-02)
3. Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour l'obtention d'une étude préliminaire concernant l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable
4. Approbation du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
5. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance extraordinaire

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

115/30-03-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2015

### **REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION – ÉLABORATION DES CORRECTIFS REQUIS POUR OBTENIR UN POMPAGE ADAPTÉ AU NOUVEAU SYSTÈME – AJOUT AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS (APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-02)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public numéro 2014-02 portant sur la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour la construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation;

**CONSIDÉRANT** que suite à la mise en service du nouveau système de pompage au nouveau réservoir les 25 et 26 février 2015, il a été constaté que le système de pompage existant à l'usine d'eau de traitement de l'eau potable ne fonctionnait pas adéquatement avec ce nouveau système de pompage;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'accorder un ajout au contrat déjà octroyé le 8 avril 2014 par la résolution numéro 137/08-04-14 à la firme « BPR Infrastructure inc. » afin d'analyser les équipements en place et élaborer, planifier et coordonner les correctifs pour obtenir un pompage adapté au nouveau système;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder à la firme « BPR Infrastructure inc. » un ajout à leur contrat octroyé dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2014-02 afin d'analyser les équipements en place et élaborer, planifier et coordonner les correctifs à apporter pour obtenir un pompage adapté au nouveau système, tel mandat au montant forfaitaire de 13 100 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de services du 17 mars 2015.

Que la présente dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 230.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de cet ajout de contrat.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale, soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

116/30-03-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2015

### **MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR L'OBTENTION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT** le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de la Ville dans le secteur L'Annonciation;

**CONSIDÉRANT** que l'usine actuelle est située en milieu inondable;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'obtenir une étude préliminaire d'une firme d'ingénieurs-conseils concernant la faisabilité de l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable à l'endroit actuel;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel soit octroyé à la firme « N. Sigouin Infra-conseils » pour la fourniture d'une étude préliminaire concernant l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable de la Ville dans le secteur L'Annonciation au montant forfaitaire de 9 625 \$ plus les taxes applicables, soit 3 750 \$ pour le volet I – Implantation et 5 875 \$ pour le volet II – Scénarios de traitement.

Que le conseil se réserve le droit d'inclure cette dépense dans un règlement d'emprunt éventuel dans le but de renflouer le fonds général de la Ville des sommes engagées avant l'adoption dudit règlement se rapportant au présent dossier.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de ce mandat.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent mandat conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

#### **ADOPTÉE**

117/30-03-15

### **APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 2.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU** que la Ville a reçu un projet de protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville de Rivière-Rouge par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement aux travaux de prolongement des trottoirs pour faciliter la marche des aînés de la Ville de Rivière-Rouge – dossier 556784;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

**118/30-03-15**

Modifiée par la  
résolution numéro  
158/27-04-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2015

D'approuver le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville de Rivière-Rouge par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, relativement aux travaux de prolongement des trottoirs pour faciliter la marche des aînés de la Ville de Rivière-Rouge – dossier 556784, tel que transmis par la représentante du MAMOT et par lequel le ministère s'engage à verser une aide financière maximale de 100 000 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible (CMA) de 200 000 \$.

D'autoriser la mairesse à signer le ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

#### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel soit octroyé à la firme d'arpenteurs-géomètres « Groupe Barbe & Robidoux », afin de préparer un plan topographique dans le cadre du projet relatif aux travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud, tel mandat au montant de 9 700 \$ plus les taxes applicables, soit 6 500 \$ pour la partie sud et 3 200 \$ pour la partie nord, et ce, conformément à leur proposition du 18 mars 2015.

Que le conseil se réserve le droit d'inclure cette dépense au règlement d'emprunt éventuel numéro 257 dans le but de renflouer le fonds général de la Ville des sommes engagées avant l'adoption dudit règlement se rapportant au présent dossier.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de ce contrat.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale, soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent mandat conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### **ADOPTÉE**

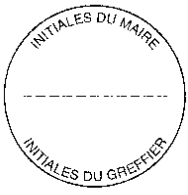
#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

**119/30-03-15**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2015

Que la présente séance soit levée. Il est 17 h 10.

### ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse